

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3

La Décision Modificative n° 3 prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au Budget Principal 2016, notamment par l'ajustement de certaines dépenses et recettes.

Les principales évolutions en sont les suivantes :

- **Ajustements de dépenses et de recettes aux deux sections :**
 - Concernant les dépenses :
 - Remplacement des manivelles des volets du GS de la Jeannotte suite aux mesures complémentaires de sécurité dans les écoles
 - Ajustement du contrat Eiffage suite extension marché de Noël et abattage d'un arbre jugé dangereux pour la sécurité.
 - Locations de véhicules utilitaires et d'un chariot pour le nettoyage autour des bennes
 - Remplacement des vitres tennis et Rideau suite acte de vandalisme
 - Aménagement sécurisation A. Rideau et salle Michel Ange
 - Réparation d'un tracteur réseau voirie
 - Révision des bacs à graisse des groupes scolaires
 - Ajustement du contrat assurance multirisques
 - Ajustement abonnement plateforme Marché Public
 - Ajustement des frais de publicité et publication liés au service communication
 - Ajournement du marché sur le nettoyage des structures sportives
 - Ajustement suite augmentation de la Réomi
 - Ajustement des rémunérations des frais de personnel non titulaires suite à une augmentation de la fréquentation des centres de loisirs
 - En matière de recettes :
 - Aide au titre des Contrats Unique d'Insertion (CUI)
 - Ajustement du Fond National de Compensation (charges liées au complément familial)
 - Actualisation des concessions de cimetière
 - Retrait projet antenne Bouygues
 - Ajustement Impôts locaux (rôles supplémentaires)
 - Ajustement Taxe locale sur Publicité Extérieure (TLPE)
 - Ajustement Taxe additionnelle des droits de mutations
 - Aide au titre des Emplois avenir
 - Ajustement de la participation départementale sur les structures Petite Enfance
 - Solde CAF 2015 sur la Halte-Garderie La Trottinette
 - Remboursement divers par les assureurs
- **Inscription de dépenses et recettes nouvelles aux deux sections :**
 - Concernant les dépenses :
 - Dégrèvement sur propriétés non bâties (art. 1396 II A du CGI)
 - Reversement à l'association Ligue contre le cancer Octobre Rose

- En matière de recettes :
 - Attribution du FDTP
 - Encaissement recettes course Octobre Rose

- **Opérations d'ordre dont la régularisation des amortissements**

Après prise en compte de la Décision Modificative n° 3, le Budget Primitif 2016 demeure équilibré en dépenses comme en recettes, en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, d'approuver la présente décision modificative N° 3 permettant de diminuer et d'abonder certaines lignes budgétaires initialement inscrites au Budget Primitif 2016 pour permettre la liquidation des dépenses et des recettes correspondantes.

DELIBERATION

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N° 3

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-11, et D.2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget de chaque exercice ou aux décisions modificatives,

VU la délibération du Conseil municipal de Mennecey en date du 25 mars 2016 adoptant le budget primitif de l'exercice 2016,

VU la délibération du Conseil municipal de Mennecey en date du 20 mai 2016 adoptant la Décision Modificative n°1 relative à l'exercice 2016,

VU la délibération du Conseil municipal de Mennecey en date du 30 septembre 2016 adoptant la Décision Modificative n°2 relative à l'exercice 2016,

VU l'avis de la commission des Finances et de l'Administration générale en date du 28 novembre 2016,

CONSIDERANT que pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

CONSIDERANT que la Décision Modificative n° 3 prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au Budget Primitif 2016 de la Ville, et se présente comme suit :

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	O/R	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
020		R	01	Dépenses imprévues	214 630.35 €	
20	202	R	810	Frais doc urbanismes	3 640.00 €	
21	2113	R	810	Terrains aménagés autre que voirie	1 500.00 €	
21	2128	R	213	Autres aménagement terrains	3 300.00 €	
040	21312	O	01	Bâtiments scolaires	2 975.79 €	
040	21318	O	01	Autres bâtiments publics	52 532.04 €	
21	2151	R	822	Réseaux de voirie	11 400.00 €	
21	2152	R	822	Install de voirie	48 200.00 €	
23	2315	R	822	Immo en cours	-59 600.00 €	
10	10222	R	01	FCTVA		143 603.35 €
10	10226	R	01	Taxes aménagement		124 075.64 €
13	1322	R	01	Subvention invest régions		14 200.00 €
13	1388	R	01	Autres subv invest transférables		-1 638.90 €
040	28183	O	01	Amortissement matériel informatique		-1 661.91 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					278 578.18 €	278 578.18 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	O/R	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
022		R	01	Dépenses imprévues	146 010.75 €	
011	60632	R	213	Fourn de petit matériel	1 350.00 €	
011	611	R	024	Contrat prestations de service	10 600.00 €	
011	611	R	823	Contrat prestations de service	1 734.00 €	
011	6135	R	020	Locations mobilières	2 593.86 €	
011	6135	R	822	Locations mobilières	1 760.00 €	
011	615221	R	020	Entr réparation bâtiments publics	4 403.61 €	
011	615231	R	822	Entr réparation voirie	4 000.00 €	
011	61551	R	020	Entretien matériel roulant	904.00 €	
011	6156	R	20	Maintenance	3 500.00 €	
011	6161	R	020	Assurance multirisque	1 048.20 €	
011	6236	R	020	Catalogue et imprimés	1 080.00 €	
011	6237	R	023	Publications	50 000.00 €	
011	6238	R	023	Frais divers de publicité	20 200.00 €	
011	6283	R	40	Frais de nettoyage locaux	-50 800.00 €	
011	6284	R	020	Redevance pour service rendu	2 000.00 €	
012	64131	R	020	Rémunération personnel non titulaire	110 000.00 €	
65	6574	R	020	Subvention fonctionnement	10 175.00 €	
042	6811	O	01	Reprise amortissement	-1 661.91 €	
014	73918	R	01	Autres revert impôt loc et assimilés	57 869.00 €	
013	6419	R	020	Remb rémunération personnel		14 000.00 €
013	6479	R	020	Remb autres charges sociales		-12 771.15 €
011	73111	R	026	Concessions dans les cimetières		4 406.68 €
70	70323	R	822	Redev occup domaine public		-10 700.00 €
70	70632	R	020	Redevance à caractère de loisirs		10 175.00 €
040	722	O	01	Immobilisations corporelles		55 507.83 €
73	73111	R	01	Taxe foncière et taxe d'habitation		30 936.00 €
73	7368	R	810	Taxe locale sur pub extérieure		8 267.24 €
73	7381	R	01	Taxes addit droits de mutation		30 000.00 €
74	74712	R	020	Emploi avenir		13 745.23 €
74	7473	R	64	Subv département		-25 000.00 €
74	7478	R	64	Autres organismes		3 913.12 €
74	74832	R	01	Attribution FDTP		241 009.08 €
75	758	R	01	Produits divers de gestion courante		55.00 €
77	7788	R	020	Produits divers		13 222.48 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					376 766.51 €	376 766.51 €

Après prise en compte de la Décision Modificative n° 3, le Budget Primitif 2016 de la Ville demeure équilibré, en dépenses comme en recettes aux deux sections.

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la Décision Modificative n° 3.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire de nouvelles dépenses et recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux projets présentés dans la présente Décision Modificative.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional